Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 3 (1928)

Heft: 9

Artikel: Convocation à l'Assemblée des délégués

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-708851

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Der Schweizer Unteroffizier

OFFIZIELLE MITTEILUNGEN
DES SCHWEIZERISCHEN UNTEROFFIZIERS-VERBANDES

COMMUNICATIONS OFFICIELLES DE L'ASSOCIATION
SUISSE DE SOUS-OFFICIERS

Le Sous-Officier Suisse

Redaktion „Schweizer Unteroffizier": E. Möckli, Adj. U.-Of., Postfach Bahnhof Zürich
Redacteur de langue française: Ier Lieut. Dunand, Escalade 8 Genève

Convocation

à l'Assemblée des délégués des 19 et 20 mai à Bienne.

Commencement: 19 mai à 14 heures 30.
Local: Saalbau JURA.

Ordre du jour:

1. Admission et démission de sections.
2. Propositions des groupements et sections.
3. Propositions du Comité central.
4. Procès-verbal de l'assemblée des délégués 1927 à Genève.
5. Office de placement.
6. Gestion du Comité central et rapport annuel.
   a) prescriptions générales;
   b) invités d'honneur.
8. Approbation des comptes et rapport des vérificateurs.
9. Activités de l'Association en 1928.
10. Approbation du budget pour 1929.
11. Nomination d'une 3e section de revision.
12. Nomination d'un membre du Comité central.
13. Honneur.
14. Divers.
15. Discussion générale.

Le samedi les délibérations seront interrompues pour entendre une conférence du Colonel E. Bircher, cdt. Br. Inf. 12, sur le développement des Journées Suisses de Sous-officiers 1929 à Soleure.

OBSERVATIONS

relatives à

Art. 2. Propositions des groupements et sections.

a) La section de La Chaux-de-Fonds propose de créer une médaille qui peut être achetée auprès du Comité central et distribuée à titre de récompense à l'occasion de concours locaux.

Le Comité central fera connaître son point de vue à l'occasion de l'assemblée des délégués après en avoir discuté avec les présidents des groupements.

b) La section Rheintal fait les propositions suivantes:

1. Le nombre de coups à tirer lors des concours de tir fédéraux au fusil et au pistolet est à réduire à 12 coups pour chaque catégorie, ceci pour degrever, au point de vue financier, les participants.
2. Pour le concours de tir au fusil il doit être utilisé la cible décimale ordinaire. Motif: la cible dite «de Zoug» B créée des incertitudes et des malentendus et elle est d'autre part trop onéreuse.

Le Comité central trouve que ces deux propositions sont à ajourner jusqu'à la revision générale des règlements de concours actuellement en vigueur, soit après la période de concours 1926/29.

Art. 3. Propositions du Comité central.

Les Bases fondamentales pour les J.S.S.O. du 23 avril 1923 sont à modifier dans les articles suivants:

art. 6. Les exercices de commandements et d'instruction sont remplacés par «Exercices pour sous-officiers et appointés d'infanterie.»

Les exercercices à la mitrailleuse s'appellent actuellement: «Exercices à la mitrailleuse pour modèle lourd et léger.»

Les concours de rapports doivent être modifiés en: Exercices de rapports et d'observation.

Il faut ajouter comme dernier alinéa: Les concours de groupes suivants ont lieu: Exercices à la mitrailleuse, modèle lourd et léger.

Les concours de sections auront lieu sous deux formes différentes, soit comme suit:

1. Concours de cinq sections pour autant qu'il y a au moins 6 sections qui s'inscrivent.
2. Concours individuel de sections comprenant toutes les activités de sections.

   Le comité central se réserve le droit de fixer les activités de sections pour le concours de 5 sections.

art. 8. nouveau: La section organisatrice peut aussi concourir dans les concours de sections et concours individuels, à l'exception du concours de patrouilles.

Pour l'estimation des distances il faut établir des conditions spéciales.

art. 9. Le second alinéa est conçu comme suit:

Seul les membres ayant obtenu dans les trois années précédentes, aux moins deux fois dans l'activité en question, la mention fédérale, peuvent concourir pour la maîtrise.

D'autre part seulement les concurrents ayant obtenu la médaille d'argent ou le nombre de points suffisants pour l'obtenir, peuvent participer au concours pour la maîtrise.

La distinction de la maîtrise ne sera remise à un concurrent qu'une seule fois pour la même activité.

art. 10 est à complèter comme suit:

La participation au Salut au drapeau et au cortège officiel est obligatoire pour toutes les sections. Le Comité central émet à ce sujet les dispositions nécessaires et est autorisé de punir d'une façon approprié les sections qui ne présentent pas une participation suffisante.

b) Le règlement concernant les distinctions du 29 avril 1923 est à remplacer par le nouveau règlement dont le projet est en mains des sections.

Art. 4. Procès-verbal 1927.

Des réclamations concernant la rédaction de ce procès-verbal sont à faire parvenir par écrit au comité central jusqu'au 15 mai 1928.

Art. 7. J.S.S.O. 1929 à Soleure.

a) Nous nous référons aux propositions du comité central qui sont également en mains des sections.

b) Le Comité central se basant sur la participation de 4 de nos escrimeurs aux concours de l'Association d'escrime des sous-officiers hollandais en 1926, se demande s'il ne faudrait pas — à titre de réciprocité — inviter par la voie diplomatique le même nombre de camarades hollandais pour les Journées de Soleure. Au point de vue financier le Comité central espère pouvoir faire des propositions qui ne chargeront pas trop les sections.

Art. 12. Nomination d'une membre du Comité central.

Le camarade sergent-major Jobin, représentant au Comité central la 3e Division, se voit dans l'obligation, pour des raisons de santé, de se démettre de ses fonctions et doit par conséquent être remplacé.

Le Comité central.

Quelques mots à la veille de l'assemblée de délégués.

Les 19 et 20 mai prochains les Sous-Officiers suisses se réuniront à Bienne pour y tenir leur assemblée annuelle. Ils accourront de toutes les régions du pays pour prendre connaissance des résultats enregistrés dans l'année qui vient de s'écouler et puiser de nouvelles forces pour leur activité future. Ils se souviendront à cette occasion de l'excellente discipline manifestée à Genève lors de l'assemblée des délégués de 1927 et ils voudront prouver cette fois encore qu'en défenseurs décidés de la cause des sous-officiers, ils n'assistent pas aux délibérations pour discuter sur des minuties, mais, pénétrés de grandes idées et d'une volonté forte, qu'ils viennent pour prendre des décisions courageuses, contribuant par là à élever le prestige du corps des Sous-officiers.

Des choses très importantes sont à nouveau sur le tapis! Dès l'abord, une élection complémentaire pour remplacer au C. C. le sympathique et estimé camarade, sergent-major Jobin, de Berne, lequel s'est vu obligé de donner sa démission pour des raisons de santé. C'est à la IIIe division qu'il appartient de lui trouver un successeur. Ensuite, les prescriptions générales pour les Journées suisses de Sous-officiers; celles-ci présenteront un intérêt tout spécial pour les délégués, car elles forment la base des règlements de concours (élaborés par le Comité technique) lesquels doivent préciser les éléments principaux des Journées de Soleure. Notre membre d'honneur, Monsieur le Colonel Bircher, d'Aarau, lequel fit ses preuves comme président du Jury des Journées de Zoug puisera ses inspirations pour l'organisation des Journées de 1929 dans l'abondance des expériences faites. Nos sections d'escrime marqueront certainement leur intérêt tout spécial en vue d'une invitation éventuelle de nos camarades Hollandais, car ce serait là pour eux une occasion très propice de se mesurer avec des escrimeurs professionnels de toute réputation. Un nouveau règlement concernant les distinctions et portant les innovations reconnues nécessaires par la pratique a vu le jour. Les délégués apprendront, d'autre part, le résultat auquel est arrivé le Comité central, après un labeur pénible, dans la question du service de placement de notre Association. En outre, la fixation du programme de travail pour 1928 représente une importance de tout premier ordre. Nous devrons y vouer toute notre attention et nos plus grands efforts si nous ne voulons pas qu'une certaine stagnation se produise dans nos branches d'activité **les plus importants,** fait dont les conséquences auraient une répercussion fatale pour notre Association.

En résumé, l'on peut affirmer que l'ordre du jour de l'assemblée des délégués de 1928 ne le cède en rien à celui de l'année précédente. Nous sommes en droit, par conséquent, de prétendre à une grande participation de la part des Groupements et des sections. Nous ne cachons pas que dans ce domaine les espérances du Comité central ne se sont pas encore tout à fait réalisées. Si l'on tient compte des expériences faites antérieurement, la fréquentation de l'assemblée de Genève fut satisfaisante, c'est certain, car vraiment, ce n'était pas chose facile de réunir quelques 130 délégués dans un confins des plus éloignés du pays. Nous avons néanmoins l'impression que le nombre de nos délégués pourrait être plus fort encore et cela **par l'appui des sections qui brillent dans la nomenclature figurant au rapport de cette année, antérieurement aussi, par un zéro d'activité.** Cet essai de leur part, d'envoyer une fois un représentant qualifié, ne saurait faire pour elles que le meilleur effet; mais que ce soit au moins un délégué prenant son affaire au sérieux. Les représentants des sections ne se rendent pas à Bienne seulement pour y passer deux journées d'agrément et pour y faire de la géographie pratique aux frais de la caisse de section. Mettant à profit les suggestions reçues, le délégué a le devoir impérieux de vivifier l'activité de sa propre section, là où cela est rendu nécessaire, et tendre à faire réaliser toutes les propositions susceptibles d'agrémenter son programme de travail. Dans le choix d'un Délégué, ce ne sont pas les circonstances secondaires qui ont de l'importance, mais bien **la personnalité** même de celui-ci si l'on ne veut pas perdre de vue le développement du corps des sous-officiers. Il n'est pas absolument avéré que l'heureux possesseur d'un abonnement général des C.F.F. soit toujours le représentant autorisé et le défenseur consciencieux des buts que nous poursuivons.

Ainsi donc, à toutes les sections qui depuis nombres d'années n'envoient pas de délégués et auxquelles manque par conséquent le sérieux voulu pour réaliser une consciencieuse activité, nous adressons **un pressant appel** de ne pas rester passives une nouvelle fois. Toute section marquant **de la vitalité** est à même en une année de réunir les quelques fr. 25.— à fr. 30.— nécessaires pour assurer l'envoi d'au moins **un** délégué. Quant à certaines vieilles sections, chez lesquelles l'on croit ne pas pouvoir réunir cette somme d'argent, l'on peut avec raison avoir des doutes sur leur vitalité et craindre qu'elles n'aient plus droit à l'existence. **Ce sont les branches vertes qui portent le fruit;** les bois morts enlaidissent le plus bel arbre et sont une entrave à la croissance du bois sain! Le but de ces lignes sera atteint si les comités de sections, et les uns et les autres, les prennent à cœur et si, se faisant représenter à Bienne par un délégué consciencieux, ils tiennent à exprimer ainsi leur confiance au Comité central lequel croit pouvoir prétendre à ce que l'on considère le sérieux de ses efforts.

Möckli, adj.-sous-officier.